



COMMUNE DE VOLESVRES

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu Séance du MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de Volesvres s'est réuni le 8 décembre deux mille vingt-et-un à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du 3 décembre deux mille vingt-et-un.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Gaëlle GORDAT, Marie-Claire THÉREAU, Marie-Laure PETIT.

Mrs Richard PERRIER, Jean-Noël DUCRET, Bruno DURAND, Gilles MICHEL, Jean-Baptiste ROUX, Alain DEROCHÉ, Julien NARBOUX et Guillaume ALLOIN.

Absents excusés : Mme Sandrine COMTE-LATHUILLIERE et Monsieur David PIERRE.

Secrétaire de séance : Sandra CHAPEY

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte-Rendu de la Réunion du 21 SEPTEMBRE 2021

TARIFS REDEVANCES COMMUNE

🔗 Grande salle communale :

Manifestation	Cautiion	Location Résidents commune	Location Extérieurs commune
Concours de cartes, Lotos, Arbres de Noël	500 €	55 €	110 €
Mariages, Banquets, Repas divers, Théâtre, Concerts	500 €	120 €	250 €
Dîners dansants	500 €	180 €	360 €
Réunions		Electricité	50 €
Réveillon du 31 décembre	500 €	200 € Particulier, association communale 280 € Professionnels de la restauration	350 €

En plus du prix de location, le coût de l'électricité sera facturé 0,35€ le Kwh consommé. Un relevé de compteur sera effectué à chaque location.

Conditions financières particulières attribués aux associations communales : La location de la grande salle est gratuite pour une manifestation lucrative par an. La location de la petite salle est gratuite.

L'électricité étant payante dans tous les cas à 0,35€ le Kwh consommé.

✚ **Petite salle communale :**

Manifestation	Cautiion	Location Résidents commune	Location Extérieurs commune
Réunions	500 €	Electricité	50 €
Toute autre Manifestation	500 €	100 €	200 €

En plus du prix de location, le coût de l'électricité sera facturé 0,35€ le Kwh consommé. Un relevé de compteur sera effectué à chaque location.

Conditions financières particulières attribués aux associations communales : La location de la grande salle est gratuite pour une manifestation lucrative par an. La location de la petite salle est gratuite. L'électricité étant payante dans tous les cas à 0,35€ le Kwh consommé.

✚ **Redevances Camping 2021 :** Par jour/TTC

- Campeur (à partir de 7 ans) **3.30 €**
- Enfant de moins de 7 ans **1.70 €**
- Emplacement avec Camping-car ou caravane ou tente et véhicule **6.60 €**
- Electricité **3.20 €**
- Tente supplémentaire **3.40 €**
- Taxe de séjour **1 %**

✚ **Concessions Cimetière :** Prix TTC

- Concession cinquantenaire simple **252.00 €**
- Concession cinquantenaire double **504.00 €**
- Concession au columbarium **900.00 € pour 20 ans**

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Rappelant que les usagers sont redevables de la redevance assainissement collectif, il est proposé au Conseil Municipal de :

- ✚ **FIXER** le montant de la redevance d'assainissement collectif à 1.15 € / m³ d'eau consommés sur l'année 2021
- ✚ **FIXER** le taux de la redevance modernisation des réseaux de collecte à 0.16 € / m³ d'eau consommé sur proposition agence de l'eau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité les nouveaux taux.

RESTAURANT VOLOBRIGAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les soucis de santé du propriétaire du restaurant le Vologrigais. Il est proposé au Conseil de suspendre les loyers d'octobre à décembre 2021 et de faire un nouveau point en janvier 2022. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition.

CLÔTURE LOTISSEMENT SAINFOIN

Suite aux devis reçus pour l'installation d'une clôture mitoyenne aux parcelles du Lotissement « Le Sainfoin » et au chemin communal, c'est l'entreprise DEVILLARD PAYSAGE qui fera l'ensemble des travaux.

Suite aux réunions avec les personnes concernées par les travaux, il a été proposé que la Commune prenne en charge l'ensemble des travaux d'installation et en contrepartie de refacturer à hauteur de 19 €TTC les mètres linéaires aux propriétaires dont le chemin longe leurs parcelles. Une convention sera établie dans ce sens.

PERMIS D'AMÉNAGER LOTISSEMENT « SAINFOIN » PHASE 2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le permis d'aménager de la tranche 2 du Lotissement le Sainfoin. Après un tour de table, le conseil municipal a décidé d'accepter le permis et d'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du projet.

ACCEPTATION FAIR 2021

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a, par délibération n°2018-034 du 9 avril 2018, voté la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural modifié par délibération n°2019-089 en date du 26 septembre 2019.

La commune de Volesvres a sollicité l'obtention d'un Fonds d'Aide à l'Investissement 2021 dans le cadre de son projet « Aménagement des espaces verts du Lotissement le Sainfoin ».

Le Maire demande au Conseil de délibérer sur les points suivants :

- **DEMANDER** au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2021 un fonds de concours à la Communauté de communes Le Grand Charolais :

Projet	Montant Total des Travaux en H.T.	Montant du Fonds de Concours versé par la CCLGC
Aménagement des espaces verts du Lotissement le Sainfoin	40 947,95 €	4 095,00 €

- **D'INSCRIRE** cette somme en section d'investissement au compte 13251
- Le concours n'excédant pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.

Après délibération le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

PONT DE FROMENTEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Commune Le Grand Charolais a établi un devis pour les travaux du Pont de Fromenteau. La CCLGC prend en charge 55 % des travaux soit un reste à charge pour la Commune de 45%.

Monsieur le Maire propose au Conseil de limiter le reste à charge des travaux à 15 000€ H.T. maximum. Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DE SOUSA

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la part de Monsieur DE SOUSA, concernant les travaux d'installation de son compteur électrique. Il se dit satisfait de la solution apportée et remercie l'ensemble du Conseil.

LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) L'ILE AUX P'TITS LOUPS

Monsieur le Maire rappelle aux élus, qu'un projet d'installation d'une MAM au Lotissement le Sainfoin est toujours en cours. Il donne la parole à Martine COUEGNAS pour établir le compte-rendu de la réunion qui a été organisé avec les assistantes maternelles.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Vie scolaire** : Réponse de Monsieur Franck BESSE DGS de la Mairie de Paray-le-Monial. Cette augmentation est due à une baisse des effectifs.
2. **Fibre** : Le Bourg sera alimenté par la fibre via le réseau actuel venant de Paray-le-Monial. Les quartiers des Cadolles et du Pont de Bord seront alimentés via les armoires d'Hautefond dans le 1ere semestre 2022. La CCLGC organisera une réunion le 8 février 2022 avec l'ensemble des opérateurs.
3. **Voirie** : Nous avons reçu le chiffrage des travaux de voirie pour la commune de Volesvres.
4. **CCAS** :
 - a. **Téléthon** : 2 195,00 € récoltés.
 - b. **Noël des enfants le 12/12** : ANNULÉ. Une permanence sera tenue le 12 décembre de 15h à 16h pour distribuer les cadeaux aux enfants en présence du Père Noël. Le spectacle est reporté au 4 mars 2021.
 - c. **Repas des aînés le 19/12** : ANNULÉ. Une permanence sera tenue le 19 décembre de 10h à 11h30 pour distribuer les repas à emporter. Le samedi 18 décembre sera distribué le colis aux personnes de 75 ans et plus l'ayant demandé.
5. **Bulletin Municipal** : point sur les articles reçus et en attente.
6. **CCLGC** :
 - a. **Déchets ordures ménagères** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une augmentation de la redevance ordures ménagères va avoir lieu pour parer au déficit du service.
 - b. **PLUI** : Un audit aura lieu Lundi 20 décembre entre le service PLUI et la Commune.
7. **Subventions** :
 - a. **Spectacle CHPLIC CHPLOC** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que c'est l'Association CLPLIC CHPLOC qui devait faire le spectacle du Noël des enfants. Malheureusement suite aux restrictions sanitaires du Gouvernement nous avons dû annuler cet évènement. Il a été proposé de verser une subvention pour parer à cette annulation tardive. Le point est reporté au prochain conseil.
 - b. **MAM St Léger** : Le Conseil émet un avis défavorable à la demande de subvention.
 - c. **Conjoint survivant/parents/orphelins** : Le Conseil émet un avis défavorable à la demande de subvention.
 - d. **Fanfare « l'Elan Palingeois »** : Le Conseil accepte de verser une subvention de 150 € pour les remercier de leurs prestations lors de la cérémonie du 11 novembre.
8. **Ambulance Parodienne** : Il a été porté à l'attention du Conseil une demande des ambulances parodiennes de Paray-le-Monial de faire l'acquisition de la licence taxi de la Commune. Le Conseil demande de se renseigner auprès de la Préfecture sur les démarches à effectuer.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30 heures

Le Maire,
Richard PERRIER

